



## QUESTIONNAIRE UNSD/PNUE 2006 SUR LES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

### Section : DÉCHETS

#### TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Recommandations</b>	Introduction, Étapes à suivre, Description des tableaux
<b>Définitions</b>	Liste des définitions
<b>Tableau R1</b>	Production de déchets par secteur
<b>Tableau R2</b>	Gestion des déchets municipaux
<b>Tableau R3</b>	Composition des déchets municipaux
<b>Tableau R4</b>	Gestion des déchets dangereux
<b>Tableau R5</b>	Installations de traitement et d'élimination des déchets
<b>Tableau R6</b>	Quelques variables sur les déchets à l'échelle de la ville
<b>Tableau R7</b>	Fiche d'informations complémentaires relatives à la section Déchets

---

## Section : DÉCHETS

### RECOMMANDATIONS

#### INTRODUCTION

La gestion des déchets est un élément déterminant pour l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les objectifs premiers de la gestion des déchets sont les suivants:

- \* Réduction de la toxicité et du volume des déchets produits dans les différents procédés de production et de consommation;
- \* Hausse de la proportion de déchets valorisés;
- \* Gestion selon des méthodes écologiquement rationnelles des déchets rejetés dans l'environnement.

L'objectif du présent questionnaire est d'obtenir des données cohérentes afin de disposer d'informations fiables et de discerner les tendances touchant:

- \* La production des déchets;
- \* La composition, la production, la collecte et le traitement des déchets municipaux;
- \* La production et le traitement des déchets dangereux;
- \* Les installations de traitement des déchets.

La collecte de données a lieu tous les deux ans et est une action conjointe de la Division de statistique de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle permet d'enrichir la base de données internationale des statistiques de l'environnement de la Division. La Division de statistique analysera et consolidera les données pour utilisation dans les travaux au niveau international, en particulier dans le cadre du rapport du PNUE intitulé "L'avenir de l'environnement mondial". Les données seront mises à la disposition des pays, des institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations régionales et internationales. Le grand public y aura également accès.

On peut se procurer le fichier correspondant au présent questionnaire à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/environment/>>. Les données issues des collectes de données précédentes sont accessibles à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/environment/datacollect.htm>>.

Il est possible que dans un même pays les données demandées dans le questionnaire soient collectées ou compilées par différents organismes. Il est donc demandé aux instituts nationaux de statistique et aux ministères de l'environnement de rassembler, s'il y a lieu, les données provenant de différentes sources.

Si votre pays a répondu aux questionnaires 2001 et 2004, les tableaux ont été remplis avec les données que vous aviez fournies à l'époque. Il vous est demandé d'ajouter les données correspondant aux années ultérieures et de vérifier la cohérence de la série chronologique.

Les définitions apparaissent dans l'ordre dans lequel les variables sont citées. Lorsque les variables sont utilisées en plusieurs endroits, les définitions correspondantes peuvent être trouvées là où les variables sont citées pour la première fois.

## Section : DÉCHETS

### RECOMMANDATIONS

#### ÉTAPES À SUIVRE

##### Pour tous les tableaux, il vous est demandé :

- De donner les informations concernant les contacts en en-tête de chaque tableau.
- De vérifier les données préremplies et, au besoin, de mettre à jour le tableau. Les tableaux ont été préremplis avec les données reçues dans le cadre des questionnaires 2001 et 2004.
- De remplir les tableaux dans toute la mesure possible avec des données correspondant aux définitions fournies (voir la fiche Définitions). Si une définition ou une méthode différente a été utilisée, merci de bien vouloir expliquer les différences dans la partie réservée aux commentaires et de fournir la définition et/ou une description de la méthode dans la fiche d'informations complémentaires (R7).
- Si aucune donnée n'est disponible pour les années demandées dans les différents tableaux, de fournir les données que vous pourriez avoir pour d'autres années en précisant dans un commentaire l'année correspondant aux données.
- De formuler des commentaires pour apporter des précisions sur les données. Pour ce faire, tapez un numéro (renvoi) dans la première colonne à droite des données et rédigez votre explication dans la partie réservée au texte des commentaires, en la faisant précéder du numéro de renvoi (colonne Code). Vérifiez également les commentaires préremplis et corrigez-les si nécessaire.
- De faire la distinction entre les données qui ne sont pas disponibles, pour lesquelles la cellule doit rester vide, et les données égales à 0, pour lesquelles la cellule doit être remplie avec "0".
- De fournir les données dans les unités demandées.
- De noter que les variables précédées d'un point d'exclamation indiquent des données hautement prioritaires pour des travaux au niveau international. Si vous ne pouvez pas fournir des données complètes pour votre pays, attachez-vous à fournir les données correspondant aux variables signalées comme étant prioritaires.
- De noter que les paragraphes placés en retrait dans la colonne Catégorie de chaque tableau indiquent que les variables correspondent à des sous-ensembles, les autres variables représentant des totaux.
- De ne pas hésiter à fournir tout document ou référence pouvant aider la Division de statistique à interpréter les données.
- Si vous avez des questions, de ne pas hésiter à contacter la Division de statistique de l'ONU (<envstats@un.org>) ou à appeler Reena Shah : tél. : 1 (212) 963-4586; télécopie : 1 (212) 963-0623.

## Section : DÉCHETS

### RECOMMANDATIONS

#### DESCRIPTION DES TABLEAUX

##### **Tableau R1 : Production de déchets par secteur**

Les données demandées dans ce tableau concernent la quantité totale de déchets (aussi bien non dangereux que dangereux) produits par différentes activités économiques et par les ménages.

La ventilation sectorielle suit la classification internationale type, par industries, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rév.3.1) (<<http://unstats.un.org/unsd/cr/family2.asp?Cl=17>>).

Les déchets municipaux sont traités à part, car non liés directement à un secteur économique particulier. Les données relatives aux déchets qui sont issus d'activités industrielles et ramassés par les services de collecte de déchets municipaux doivent être reportées en regard du secteur d'activité correspondant. S'il n'est pas possible de séparer les données, veuillez les présenter en regard de la variable "Déchets municipaux" et expliquez en commentaire les raisons de votre choix. Le double comptage doit être évité autant que possible.

La quantité portée en regard de "Total des déchets produits" doit être égale à la somme des quantités de déchets indiquées pour les différents secteurs d'activité et des quantités de déchets municipaux. Si cela n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi en commentaire.

Les déchets dangereux font référence aux catégories de déchets visées par les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (article premier et annexe I). Si les données disponibles ne correspondent pas aux catégories prévues par la Convention de Bâle, il est possible d'utiliser les définitions nationales, à condition de l'indiquer dans la partie réservée aux commentaires. La quantité totale de déchets produits doit correspondre à la quantité reportée dans la première ligne du tableau R4.

Veuillez noter que les unités de mesure utilisées dans ce tableau correspondent à des milliers de tonnes (1 000 t), excepté pour les déchets dangereux dont l'unité est la tonne.

##### **Tableau R2 : Gestion des déchets municipaux**

Ce tableau ne traite que des déchets municipaux. La quantité totale de "déchets municipaux collectés" représente la part des déchets produits, qui est effectivement collectée par ou pour les municipalités. Les quantités relatives aux "déchets municipaux produits" (tableau R1) portent sur l'ensemble des déchets municipaux, y compris ceux qui ne sont pas ramassés.

Une partie des déchets municipaux peut être exportée vers d'autres pays pour traitement. Les pays peuvent aussi importer des déchets municipaux pour traitement ou élimination. La quantité de "déchets municipaux à gérer dans le pays" peut donc être calculée de la manière suivante : "déchets municipaux produits dans le pays" - "déchets municipaux exportés" + "déchets municipaux importés".

## Section : DÉCHETS

### RECOMMANDATIONS

En principe, la somme des variables correspondant aux déchets "recyclés", "compostés", "incinérés", "mis en décharge" et "autres" doit correspondre aux quantités de "déchets municipaux à gérer dans le pays". Néanmoins, comme une double comptabilisation de certaines quantités de déchets peut avoir lieu en raison des quantités secondaires de déchets (par exemple, les résidus d'incinération qui sont mis en décharge ou les résidus issus du compostage qui sont incinérés), il est possible que la somme soit supérieure aux quantités à gérer.

Le "pourcentage de la population totale desservie par la collecte des déchets municipaux" équivaut au pourcentage estimé de la population totale qui est concernée par les services d'enlèvement des déchets municipaux. Il est généralement estimé sur la base du pourcentage des adresses dans la municipalité où les déchets sont collectés. De la même manière, la population urbaine desservie est exprimée en pourcentage de la population urbaine totale, et la population rurale desservie est exprimée comme pourcentage de la population rurale totale. Veuillez appliquer la définition nationale de la population "urbaine" et "rurale".

#### **Tableau R3 : Composition des déchets municipaux**

Les déchets municipaux sont composés d'un mélange de différents matériaux. En général, la composition des déchets municipaux est déterminée par l'analyse physique d'échantillons. Le tableau porte sur la proportion, en pourcentage, des principaux groupes de matériaux présents dans des déchets municipaux mélangés.

#### **Tableau R4 : Gestion des déchets dangereux**

Ce tableau traite uniquement des déchets dangereux. Veuillez noter que les unités pour tout le tableau sont en tonnes.

Les déchets dangereux font référence aux catégories de déchets visées par les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (article premier et annexe I). Si les données disponibles ne correspondent pas aux catégories prévues par la Convention de Bâle, il est possible d'utiliser les définitions nationales, à condition de l'indiquer dans la partie réservée aux commentaires. La quantité totale de déchets produits doit correspondre à la quantité reportée dans la première ligne du tableau R1.

Une partie des déchets dangereux peut être exportée vers d'autres pays pour traitement. Les pays peuvent aussi importer des déchets municipaux pour traitement ou élimination. La quantité de "déchets dangereux à gérer dans le pays" peut donc être calculée de la manière suivante : "déchets dangereux produits dans le pays" - "déchets dangereux exportés" + "déchets dangereux importés".

## Section : DÉCHETS

### RECOMMANDATIONS

En principe, la somme des variables correspondant aux déchets "recyclés", "incinérés", "mis en décharge" et "autres" doit correspondre aux quantités de "déchets dangereux à gérer dans le pays". Néanmoins, comme une double comptabilisation de certaines quantités de déchets peut avoir lieu en raison des quantités secondaires de déchets (par exemple, les résidus d'incinération qui sont mis en décharge), il est possible que la somme soit supérieure aux quantités à gérer.

#### **Tableau R5 : Installations de traitement et d'élimination des déchets**

Ce tableau concerne les données portant sur le nombre total et la capacité (en milliers de tonnes) de certaines installations de traitement et d'élimination des déchets. Seules les principales installations de traitement sont mentionnées dans ce tableau. La capacité des installations de traitement fait référence à la capacité annuelle, sauf en ce qui concerne les décharges pour lesquelles l'apport annuel est demandé. Il convient de reporter les données relatives aux installations de stockage permanent en regard de la variable "autres installations de traitement/d'élimination (veuillez préciser)".

#### **Tableau R6 : Quelques variables sur les déchets à l'échelle de la ville**

Le but de ce tableau est de fournir une vue d'ensemble de la production, de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets municipaux au niveau local. Les pays sont invités à communiquer des données sur deux ou trois grandes villes, de préférence les villes les plus peuplées du pays. N'hésitez pas à copier ce tableau si vous pouvez fournir des données sur un plus grand nombre de villes.

#### **Tableau R7 : Fiche d'informations complémentaires relatives à la section Déchets**

Veuillez fournir toutes informations complémentaires pouvant aider à interpréter les données, par exemple les définitions nationales utilisées, les méthodes d'enquête appliquées, des informations sur la qualité des données, etc.

Les pays sont aussi encouragés à fournir ou à joindre toute source d'information complémentaire telle que des adresses de sites Internet, des publications, des résultats d'études concernant les déchets, en particulier s'ils éprouvent des difficultés pour remplir ce questionnaire.

## Section : DÉCHETS

### Liste des définitions

#### Classification industrielle

Le présent questionnaire a pour objectif de rassembler des données sur les quantités totales de déchets (dangereux ou non) issues de diverses activités économiques ou produites par les ménages. La répartition sectorielle suit la Classification internationale type par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3.1). Pour la classification complète, voir <<http://unstats.un.org/unsd/cr/family2.asp?Cl=17>>.

Code(s) de la CITI	Abréviation du questionnaire	CITI, Rev.3.1
01 et 02	Agriculture et sylviculture	Par <b>agriculture et sylviculture</b> , on entend l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales. La section couvre les activités relatives aux cultures, à l'élevage, à l'exploitation du bois et des ressources végétales et animales dans leur milieu naturel ou dans une exploitation agricole.
10 à 14	Activités extractives	Par <b>activités extractives</b> , on entend l'extraction de substances habituellement rencontrées sous forme d'agglomérats solides (charbon et minerais), de liquides (pétrole) ou de gaz (gaz naturel). L'extraction peut être souterraine, à ciel ouvert ou entraîner le forage d'un puits.
15 à 37	Industries manufacturières	Les <b>industries manufacturières</b> regroupent les unités qui transforment des matériaux, des substances ou des composants en nouveaux produits, par le biais de procédés physiques ou chimiques. Les matériaux, substances ou composants qui sont transformés sont des matières brutes issues de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ou de l'extraction minière ou des produits résultant d'autres activités manufacturières.
40	Production d'énergie	La <b>production d'énergie</b> regroupe l'approvisionnement en électricité, en gaz, en vapeur et en eau chaude, c'est-à-dire les activités consistant à fournir de l'énergie électrique, du gaz naturel et de la vapeur au moyen d'une infrastructure permanente (réseau) de lignes, conduites et tuyaux.
45	Construction	Par <b>construction</b> , on entend la construction générale et la construction spécialisée (bâtiments et ouvrages du génie civil, gros œuvre et finitions). Cela recouvre les nouveaux chantiers, les réparations, ajouts et transformations, la construction de bâtiments et structures préfabriqués et les installations provisoires.

## Définitions relatives aux déchets

Tableau	Terme	Définitions
	<b>Déchet</b>	Le terme "déchet" désigne ici des matériaux qui ne sont pas des produits premiers (c'est-à-dire fabriqués en vue de la vente), ne sont plus d'aucune utilité pour le producteur, que ce soit à des fins de production, de transformation ou de consommation, et qu'il élimine, ou qu'il a l'intention ou est obligé d'éliminer. Sont exclus : les résidus recyclés ou réutilisés directement à l'endroit (c'est-à-dire dans l'établissement) où ils ont été produits et les déchets directement rejetés dans l'eau ou l'atmosphère.
R1	Déchets issus de <b>l'agriculture et de la sylviculture</b>	Déchets des activités agricoles et forestières. Le fumier utilisé comme amendement organique est à exclure; seuls les excédents de fumier doivent être comptés. Cette catégorie fait référence aux divisions 01 et 02 de la CITI.
R1	<b>Déchets industriels</b>	Aux fins du présent questionnaire, les déchets industriels regroupent les déchets issus des activités extractives, des industries manufacturières, de la production d'énergie et des activités de construction.
R1	Déchets issus des <b>activités extractives</b>	Tous les déchets issus des activités extractives. Cette catégorie fait référence aux divisions 10 à 14 de la CITI.
R1	Déchets issus des <b>industries manufacturières</b>	Tous les déchets issus des industries manufacturières. Cette catégorie fait référence aux divisions 15 à 37 de la CITI.
R1	Déchets issus de la <b>production d'énergie</b>	Tous les déchets issus de l'approvisionnement en électricité, en gaz, en vapeur et en eau chaude. Les déchets issus de la production d'énergie nucléaire ne relèvent pas de cette catégorie. Cette catégorie fait référence à la division 40 de la CITI.
R1	Déchets issus des activités de <b>construction</b>	Déchets issus des activités de construction. Cette activité fait référence à la catégorie 45 de la CITI.
R1	<b>Autres activités</b>	Aux fins du présent questionnaire, la catégorie "autres activités" fait référence à toutes les activités économiques qui ne sont pas précisées précédemment.
R1 à R3 et R6	<b>Déchets municipaux</b>	Les déchets municipaux comprennent les déchets produits par les particuliers, les commerçants et artisans et les petites entreprises et ceux issus des immeubles de bureaux et institutions (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs). La définition comprend aussi les déchets encombrants (par exemple, l'électroménager, le vieux mobilier, les matelas, etc.) et les résidus produits par certains services municipaux, tels que les déchets des jardins et espaces verts, les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché) s'ils sont gérés en tant que déchets. La définition exclut les déchets issus de l'assainissement municipal des eaux usées (curage des égouts, épuration) et les déchets de construction et de démolition municipaux.

## Définitions relatives aux déchets

Tableau	Terme	Définitions
R1 et R4	<b>Déchets dangereux</b>	Les déchets dangereux sont ceux régis par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (article premier et annexe I).
R1 et R6	<b>Déchets municipaux produits</b>	Somme du montant de déchets municipaux collectés et du montant estimé de déchets municipaux des zones non desservies par un service de ramassage des déchets municipaux.
R2 et R6	<b>Déchets municipaux collectés</b>	Déchets municipaux collectés par ou pour les municipalités, y compris ceux collectés par le secteur privé. Cette catégorie comprend les déchets mélangés des ménages, et les fractions collectées séparément dans le cadre d'opérations de récupération (par collecte porte à porte ou apport volontaire).
R2 et R6	<b>Déchets municipaux à gérer dans le pays</b>	Les quantités de déchets municipaux collectés dans le pays, c'est-à-dire les quantités exportées avant traitement ou élimination et les quantités importées en vue de leur traitement ou de leur élimination.
R2 et R6	<b>Pourcentage de la population (totale, urbaine, rurale) desservie par la collecte des déchets municipaux</b>	La proportion, en pourcentage, de la population totale, urbaine et rurale desservie régulièrement par des services d'enlèvement des déchets municipaux par rapport à la population totale, urbaine et rurale du pays.
R2, R4 et R6	<b>Déchets recyclés</b>	Le recyclage est défini comme tout retraitement de matières dans un processus de production qui le dévie du flux de déchets, à l'exception de la réutilisation comme combustible. Le recyclage pour le même type de produit et le recyclage pour d'autres objectifs sont à inclure. Le recyclage des matériaux sur place, c'est-à-dire dans les installations industrielles où ils ont été produits, est à exclure.
R2 et R6	<b>Déchets compostés</b>	Le compostage est un processus biologique qui consiste à faire subir une décomposition anaérobie ou aérobie à des déchets biodégradables et qui résulte en un produit qui est valorisé et qui peut servir à rendre le sol plus fertile.
R2, R4 et R6	<b>Déchets incinérés</b>	La combustion contrôlée de déchets avec ou sans récupération d'énergie.
R2, R4 et R6	<b>Déchets mis en décharge</b>	Cela comprend toutes les quantités mises en décharge, aussi bien directement qu'après tri et/ou traitement, ainsi que les résidus issus de la récupération et des opérations d'élimination allant en décharge. La mise en décharge est le placement final des déchets sur ou dans la terre d'une manière contrôlée ou non. La définition couvre aussi bien la mise en décharge dans des sites internes (c'est-à-dire où un producteur de déchets procède lui-même à l'élimination des déchets sur le lieu de production) qu'externes.
R2, R4 et R6	<b>Autres (traitement/élimination des déchets)</b>	Tout traitement final ou élimination autre que le recyclage, le compostage, l'incinération et la mise en décharge. Le rejet dans le milieu aquatique et le stockage permanent des déchets sont inclus ici.

## Définitions relatives aux déchets

Tableau	Terme	Définitions
R5	<b>Installations de traitement</b>	Installations permettant d'appliquer des procédés physiques, chimiques ou biologiques aux déchets afin d'en changer les caractéristiques et d'en réduire le volume ou la nature dangereuse, d'en faciliter la manipulation ou d'en accroître le recyclage. Les installations de compostage sont prises en compte.
R5	<b>Usine d'incinération</b>	Installation pour brûler les déchets en milieu contrôlé, avec ou sans récupération d'énergie.
R5	<b>Décharge</b>	Site où est géré le placement final des déchets sur ou dans la terre de manière contrôlée ou non.
R5	<b>Décharge contrôlée</b>	Décharge qui détient une autorisation d'exploitation et qui applique les procédures de contrôle technique décidées par la loi. Comprend les décharges spécialement aménagées.
R5	<b>Autres (veuillez préciser)</b>	Installations de traitement ou d'élimination qui ne sont pas décrites ailleurs, y compris les installations de stockage permanent.

## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_  
 Institution : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_  
 Mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_  
 Télécopie : \_\_\_\_\_

### Tableau R1 : Production de déchets par secteur

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1	Agriculture et sylviculture (divisions 01 et 02 de la CITI)	1000 t									
	2	Activités industrielles	1000 t									
	3	<i>dont</i> : Activités extractives (divisions 10 à 14 de la CITI)	1000 t									
	4	Industries manufacturières (divisions 15 à 37 de la CITI)	1000 t									
	5	Production d'énergie (division 40 de la CITI)	1000 t									
	6	Construction (division 45 de la CITI) (a)	1000 t									
	7	Autres activités	1000 t									
	8	Déchets municipaux (b, c)	1000 t									
	9	<i>dont</i> : déchets ménagers	1000 t									
!	10	<b>Total des déchets produits (10 = 1 + 2 + 7 + 8)</b>	1000 t									
	11	<i>dont</i> : Déchets dangereux (d)	tonnes									

- Notes :**
- Les déchets produits par un secteur économique incluent tous les déchets produits par les entreprises opérant dans ce secteur.
  - Les données concernant les déchets issus d'activités industrielles qui sont ramassés par les services municipaux doivent être présentées en regard du secteur économique correspondant; s'il est impossible de désagréger les données, veuillez les présenter dans la catégorie "Déchets municipaux" et les accompagner d'un commentaire. Il convient d'éviter la double comptabilisation.
  - Le "total des déchets municipaux produits" correspond à la somme des "déchets municipaux collectés" (première ligne du tableau R2) et de la quantité (estimée) des déchets municipaux qui ne sont pas ramassés, en particulier dans les zones qui ne sont pas desservies par des services de collecte municipaux.
  - Veuillez noter que l'unité de mesure des "déchets dangereux" est la "tonne". La quantité indiquée dans ce tableau doit correspondre à celle portée dans la première ligne du tableau R4.



## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_  
Institution : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_  
Mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_  
Télécopie \_\_\_\_\_

### Tableau R2 : Gestion des déchets municipaux

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
!	1	Déchets municipaux collectés (a)	1000 t									
	2	Déchets municipaux importés pour traitement/élimination	1000 t									
	3	Déchets municipaux exportés pour traitement/élimination	1000 t									
!	4	<b>Déchets municipaux à gérer dans le pays</b> (4 = 1 + 2 - 3)	1000 t									
!	5	dont : Recyclés	1000 t									
!	6	Compostés	1000 t									
!	7	Incinérés	1000 t									
!	8	dont : avec récupération de l'énergie	1000 t									
!	9	Mis en décharge	1000 t									
!	10	dont : décharge contrôlée	1000 t									
	11	Autres (veuillez préciser)	1000 t									
!	12	Pourcentage de la population totale desservie par la collecte des déchets municipaux	%									
	13	Pourcentage de la population urbaine desservie par la collecte des déchets municipaux	%									
	14	Pourcentage de la population rurale desservie par la collecte des déchets municipaux	%									

**Note :**

- a) La quantité totale de "déchets municipaux collectés" correspond à la part des déchets municipaux qui sont effectivement collectés par ou pour les municipalités. Les "déchets municipaux produits" (tableau R1) regroupent tous les déchets municipaux, y compris les déchets qui ne sont pas ramassés.



## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_  
 Institution : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_  
 Mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_  
 Télécopie \_\_\_\_\_

### Tableau R3 : Composition des déchets municipaux

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1	Papiers et cartons	%									
	2	Textiles	%									
	3	Matières plastiques	%									
	4	Verre	%									
	5	Métaux	%									
	6	Matières organiques	%									
	7	<i>dont</i> : déchets alimentaires et de jardin	%									
	8	Autres déchets inorganiques	%									
	9	TOTAL	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

#### Note :

La composition des déchets municipaux est généralement déterminée à partir de l'analyse physique d'échantillons effectuée dans le cadre d'une enquête. Si l'enquête n'a pas été effectuée dans les années mentionnées dans le tableau, veuillez indiquer quand elle a eu lieu dans la partie réservée aux commentaires.



## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_  
 Institution : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_  
 Mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_  
 Télécopie : \_\_\_\_\_

### Tableau R4 : Gestion des déchets dangereux

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
!	1	<b>Production de déchets dangereux (a)</b>	tonnes									
	2	Déchets dangereux importés	tonnes									
	3	Déchets dangereux exportés	tonnes									
!	4	<b>Déchets dangereux à gérer dans le pays</b> (4 = 1 + 2 - 3)	tonnes									
!	5	<i>dont :</i> Recyclés	tonnes									
!	6	Incinérés	tonnes									
!	7	Mis en décharge	tonnes									
	8	Autres (veuillez préciser)	tonnes									

#### Notes :

- \* Veuillez noter que l'unité de mesure dans ce tableau est la "tonne" (métrique tonne).
- a) La quantité indiquée dans ce tableau doit correspondre à celle portée dans la dernière ligne du tableau R1.



## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_  
 Institution : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_  
 Mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_  
 Télécopie : \_\_\_\_\_

### Tableau R5 : Installations de traitement et d'élimination des déchets

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
!	1	<b>Centres de traitement :</b> nombre	nombre									
!	2	capacité annuelle	1000 t									
!	3	<b>Usines d'incinération :</b> nombre	nombre									
!	4	capacité annuelle	1000 t									
	5	<i>dont</i> : usines équipées pour la récupération d'énergie nombre	nombre									
	6	capacité annuelle	1000 t									
!	7	<b>Décharges :</b> nombre	nombre									
!	8	apports annuels	1000 t									
	9	<i>dont</i> : décharges contrôlées nombre	nombre									
	10	apports annuels	1000 t									
	11	<b>Autres installations de traitement/d'élimination (veuillez préciser) :</b> nombre	nombre									
	12	capacité annuelle	1000 t									



## Section : DÉCHETS

Pays : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Institution : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

Télécopie \_\_\_\_\_

### Tableau R6 : Quelques variables sur les déchets à l'échelle de la ville

NOM DE LA VILLE: \_\_\_\_\_

Si la valeur tourne rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Priorité	Ligne	Catégorie	Unité	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
!	1	Population totale de la ville	1 000 habitants									
!	2	Pourcentage de la population de la ville desservie par la collecte des déchets municipaux	%									
!	3	<b>Quantité totale de déchets municipaux produits (a)</b>	1000 t									
	4	Déchets municipaux collectés auprès des ménages	1000 t									
	5	Déchets municipaux collectés d'autre origine	1000 t									
!	6	<b>Quantité totale de déchets municipaux collectés (6 = 4 + 5) (a)</b>	1000 t									
!	7	<i>dont :</i> Recyclés	1000 t									
!	8	Compostés	1000 t									
!	9	Incinérés	1000 t									
!	10	<i>dont :</i> avec récupération de l'énergie	1000 t									
!	11	Mis en décharge	1000 t									
!	12	<i>dont :</i> décharge contrôlée	1000 t									
	13	Autres (veuillez préciser)	1000 t									

#### Notes :

- \* Les pays sont invités à communiquer des données sur deux ou trois grandes villes, choisies de préférence parmi les plus peuplées. Veuillez copier ce tableau pour chacune des villes pour lesquelles vous souhaitez présenter des données.
- a) La "quantité totale de déchets municipaux collectés" correspond à la part des déchets municipaux qui sont effectivement collectés par ou pour les municipalités. La "quantité totale de déchets municipaux produits" regroupe tous les déchets municipaux, y compris les déchets qui ne sont pas ramassés.



